



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

professions de santé

Question écrite n° 65662

## Texte de la question

M. Jean Codognès appelle l'attention de M. le ministre délégué à la santé sur les conditions d'accès aux écoles de sages-femmes. Jusqu'à la dernière rentrée, l'accès à ces écoles était subordonné à la réussite à un concours organisé dans plusieurs villes, dont Montpellier. Il semblerait que le mode de recrutement ait changé. En effet, certains centres, comme celui de Montpellier, n'organisent plus de concours et exigent l'obtention d'une première année de médecine. Or, la faculté de médecine n'accepte pas d'inscription avec cette option. Ces informations contradictoires déstabilisent les nombreux candidats qui ne savent plus comment accéder à une formation qui leur permettra d'exercer la profession qui les passionne. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui apporter toutes les précisions sur ce sujet.

## Données clés

**Auteur :** [M. Jean Codognès](#)

**Circonscription :** Pyrénées-Orientales (2<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 65662

**Rubrique :** Enseignement supérieur

**Ministère interrogé :** santé

**Ministère attributaire :** santé, famille et personnes handicapées

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 10 septembre 2001, page 5141